

DÉPARTEMENT DE L'ARIÈGE

COMMUNE D'AX-LES-THERMES

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 JANVIER 2026

Le conseil municipal, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni salle du conseil municipal sur convocation du 8 janvier 2026, sous la présidence de son maire, Monsieur Dominique FOURCADE.

PRÉSENTS : Mmes Valérie ADEMA, Isabelle GUERY, Sylvie MARTIN, Marie-Agnès ROSSIGNOL.
MM. Laurent BERNARD, Jean-Louis FUGAIRON, Marc LOISON, Alain MAYODON, Alain PIBOULEAU, René ROQUES.

ABSENTS : Mmes Sandrine BRINGAY, Géraldine GAU, Hélène ROUZAUD et Sonia TRINCARD.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Valérie ADEMA.

EXTRAIT **DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N° 2026 1 15**

Nombre de conseillers en exercice	15
Présents	11
Procurations	0
Votants	11

OBJET : SDE09 – TRAVAUX ÉCLAIRAGE PUBLIC – REMPLACEMENT POTEAUX BOIS C3 BAZERQUE.

Monsieur le maire informe le conseil municipal que des travaux d'éclairage public sont prévus à la 2^{ème} Bazerque. Ils consistent au remplacement du poteau bois du lampadaire C3.

Ces travaux sont estimés à 4 400 € qui seront pris en charge intégralement par la commune.

Monsieur le maire demande au conseil municipal d'autoriser la réalisation de ces travaux et la prise en charge financière par la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Décide

Article 1 : D'autoriser la réalisation de ces travaux et la prise en charge financière par la commune.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de TOULOUSE, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification, à l'adresse suivante : 68 rue Raymond IV, 31068 TOULOUSE cedex 7 ; ou de manière dématérialisée par le biais de l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr

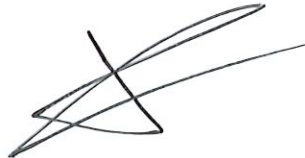
Fait et délibéré les jours, mois et an que susdit

Pour copie conforme – au registre sont les signatures

Ax-les-Thermes, le 17 janvier 2026

Le maire

Dominique FOURCADE



La secrétaire de séance

Valérie ADEMA

